



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET.

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Patrice LE PADELLEC, M. Thierry LUCAS

Procuration : Mme Catherine CADORET à Mme Séverine LE SAGER
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO
Mme Magali ROBIC à Mme Nelly LE HEN
M. Anthony LUCAS à Mme Martine LE LOIRE
M. Mikael MAHAGNE à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : M. Philippe LE VESSIER

Objet : Service jeunesse - chantiers citoyens.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance de développer et diversifier les actions auprès de la jeunesse de la commune et il explique qu'à cet effet, le service jeunesse propose la mise en place de chantiers citoyens en direction des jeunes de Baud.

Ces chantiers permettent aux jeunes de vivre une expérience de groupe, de découvrir un savoir-faire, de se mobiliser autour d'un projet, d'une action sociale de nature citoyenne ou solidaire et il convient d'en arrêter les modalités de fonctionnement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de mettre en place les chantiers citoyens proposés par le service jeunesse selon les modalités précisées ci-après.

Modalité de fonctionnement :

Les chantiers citoyens s'adressent aux jeunes de Baud, garçons et filles, âgés de 14 à 17 ans, s'agissant de mineurs, une autorisation parentale est exigée. Les parents doivent également justifier d'une couverture sociale et d'une assurance responsabilité civile.

Les jeunes doivent faire preuve d'engagement en signant un contrat de participation et en contrepartie du travail effectué, des bons d'échange d'une valeur de 15 €uros la demi-journée sont remis à chaque participant : ils fonctionnent comme des bons de réduction et sont échangeables auprès de commerçants locaux ou auprès du service jeunesse.

Lors de la réalisation des chantiers, les jeunes sont encadrés par un animateur du service jeunesse et suivant la nature des travaux, d'un professionnel des services techniques municipaux.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET